



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



PASCALE
HUZE
06 99 74 46 04



SERGE
CRANSAC
06 68 46 22 50



STEPHANE
DENIAU
06 99 74 44 11



RICHARD
PONS
06 62 32 58 07



ISABELLE
BOUCHOUX
06 62 53 26 92



ALAIN
TAIX
06 64 01 90 84



LAURENCE
GASPERINI



ALEXIS
AUDIFFRED



SYLVIE
BRUSHIA-RICHARD

L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

2021:

MEILLEURS VŒUX

Cfdt:

11 Janvier 2021

RÉGION SUD EST

L'équipe CFDT de la région Sud-Est vous présente ses meilleurs vœux de **bonheur, de santé et de prospérité**. Communiquons, échangeons, agissons ensemble pour faire de 2021 une belle année.

Couvre Feu à 18h

Les agences des départements concernés par le couvre-feu à 18h00 **fermeront à 17h15 avec départ des salariés**. Celles et ceux qui habitent dans un département sous couvre-feu à 18h, mais qui travaillent dans un département dont le couvre-feu est à 20h, appliqueront les horaires de leur agence (pas de départ anticipé) mais devront se munir de [l'attestation de l'employeur](#).

DIF: Déclarer vos droits avant le 30 Juin 2021

La gestion du compteur CPF est assurée par la CDC via le site et l'application mobile moncompteformation.gouv.fr. Ce service en ligne, gratuit, permet à chacun d'accéder à son montant disponible et à la liste des formations éligibles. Vous pouvez aussi accéder à votre Espace en utilisant FranceConnect.

Les droits acquis au titre du DIF **doivent être saisis manuellement** via moncompteformation.gouv.fr, par **chaque bénéficiaire** et obligatoirement avant la 1ère demande de mobilisation.

Une attestation a été envoyée en janvier 2015 à chaque salarié pour l'informer du solde d'heures acquises au 31/12/2014.

Vous pouvez **demandeur un duplicata** de votre attestation en contactant votre Gestionnaire Administratif RH, RHG Gestion Administrative et Paie (RHG GAP), via le [portail ALIS](#) pour les collaborateurs BNPP SA. Rubrique « Attestation Hors Liste », puis demandez une attestation de solde des heures acquises au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2014.

Si le montant affiché sur l'attestation semble comporter une erreur, veuillez vous rapprocher de votre ligne RH ou Formation.

ATTENTION : En cas de non déclaration avant le 30/06/2021, le montant acquis au titre du DIF sera définitivement perdu.

Pour plus d'information rendez vous sur Echonet.

En Adhérent à la CFDT vous bénéficierez de la CNAS.

Qu'est ce que la CNAS ?

La CNAS (Caisse nationale d'action syndicale) est un outil à destination des structures, des militants et des adhérents CFDT. Il existe trois types de soutien pour les adhérents: la prestation grève, le soutien juridique et l'assurance vie professionnelle.

Pour plus de renseignements, votre équipe CFDT Sud-Est est là pour vous renseigner.

Nous écrire



Je souhaite adhérer à la CFDT

